

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Gers

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 17
Votants : 20

Objet

Remboursement frais exercice
2025 budget voirie au budget
service entretien.

L'an deux mille VINGT VINGT SIX, le 12 février

Date de Convocation : 6 février 2026

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à PAVIE, sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Membres présents : Mme, MM :ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI.

Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M.SAVARY de M.DUCOS Alain , M.ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M.ALFENORE de M.BROQUA Thierry.
M.ALFENORE est nommé secrétaire.

En préalable, le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la première réunion du Comité Syndical tenue le 5 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint ce qui n'a pas permis de délibérer sur les sujets à l'ordre du jour. Il a donc procédé à une nouvelle convocation avec le même ordre du jour que précédemment, le Comité pouvant alors délibérer valablement sans condition de quorum en application des dispositions de l'article L 2127-17 du CGCT.

Le Président rappelle à l'assemblée que la Maîtrise d'œuvre ainsi que la plus grande partie des travaux sur voiries du programme 2025, qui relèvent de la carte de compétence voirie et sont comptabilisées sur le budget principal, ont été réalisés par les agents du service d'entretien du Syndicat. Il précise que pour des raisons de simplification, la charge salariale afférente à ces personnels ainsi que les frais afférents à des véhicules, matériels et équipements utilisés, sont supportée par le budget annexe du service d'entretien.

Il en est de même pour la fourniture d'électricité payée sur le budget du service d'entretien mais dont une partie importante de la consommation est due au fonctionnement de la cuve de stockage de liant hydrocarboné utilisé pour les revêtements de voirie (système électrique de maintien en température du liant).

Pour disposer d'une vision directe du coût des travaux exécutés sur les voiries, mais aussi pour répondre aux dispositions statutaires qui prévoient que chacune des cartes de compétences doit financièrement s'équilibrer, le président indique qu'il est nécessaire de traduire de manière comptable la fourniture d'électricité et l'intervention des agents du service d'entretien, de la manière suivante :

Nature	Coût unitaire	Montant total	Traduction comptable
Intervention agents 2 609.50 h	38.60 €/h	100 726,70 €	- Dépense budget principal - article 62872 - Recette budget. annexe service entretien, article 70871
Fourniture électricité	Fft	2 532.00€	Consommation électrique cuve liants
Frais carburant	Fft	2 084.00 €	Participation frais carburant véhicules utilitaires
TOTAL		105 342.70 €	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré DECIDE :

D'AUTORISER le Président à effectuer les opérations comptables présentées ci-dessus, entre le budget principal et le budget annexe du service d'entretien.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Le Président,
E.SAVARY